

Conseil d'administration du 29 septembre 2026

Délibération n°2026-006 relative au budget rectificatif n°1 de l'exercice 2026 de l'établissement public Campus Condorcet

Séance en présentiel

Vu le code de la recherche, notamment son article D. 345-6 4° ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu le règlement intérieur de l'établissement public Campus Condorcet ;

Vu la proposition de budget rectificatif n°1 et le rapport de l'ordonnateur ;

Le conseil d'administration, sur proposition du président et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le conseil d'administration se prononce sur les autorisations budgétaires suivantes :

- 149,26 ETPT dont 132,19 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 17,07 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 63 624 994 euros d'autorisations d'engagement
 - 10 693 973 euros en dépenses de personnel
 - 14 410 331 euros en dépenses de fonctionnement
 - 5 710 000 euros en dépenses d'intervention
 - 32 810 690 euros en dépenses d'investissement
- 52 381 949 euros de crédits de paiement
 - 10 693 973 euros en dépenses de personnel
 - 16 235 121 euros en dépenses de fonctionnement
 - 5 710 000 euros en dépenses d'intervention
 - 19 742 855 euros en dépenses d'investissement
- 49 833 410 euros de prévisions de recettes encaissées
- Soit un solde budgétaire déficitaire de 2 548 539 euros.



L'ÉCOLE
DES HAUTES
ÉTUDES EN
SCIENCES
SOCIALES

École nationale des
chartes

Ecole
Pratique
Hautes
Études

EM
Fondation
maison des
sciences
de l'homme

ined (i@j)

PANTHÉON SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS 1

Sorbonne
Nouvelle
université des cultures

UNIVERSITÉ
PARIS8
DES CRÉATIONS

Université
Paris Nanterre

UNIVERSITÉ
SORBONNE
PARIS NORD



Article 2 : le conseil d'administration se prononce sur les prévisions comptables suivantes :

- - 6 063 267 euros de variation de trésorerie (prélèvement)
- 489 910 euros de résultat prévisionnel (bénéfice)
- 589 160 euros de capacité d'autofinancement
- - 6 930 032 euros de diminution du fonds de roulement

Article 3 : le budget rectificatif n°1 pour l'exercice 2026 est adopté.

Article 4 : Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le président,
Pierre-Paul Zalio

<u>Décompte des voix</u>			
Nombre de membres constituant le conseil :	38	Nombre de voix pour :	30
Nombre de membres en exercice :	37	Nombre de voix contre :	
Nombre de membres présents ou représentés :	31	Nombre d'abstentions :	1

Publicité et modalités de recours :

Affichage le	29/09/2026
Publication au registre des actes de l'établissement le	29/09/2026
Transmission au contrôle de légalité le	29/09/2026
Délibération certifiée exécutoire le	29/10/2026

Aux termes des articles R.421-1 et suivants du Code de la justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil.



TABLEAU 1
Autorisations d'emplois
Budget rectificatif n°1 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	132,19	17,87	149,26

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

147

NB : Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

NB2 : Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Sous plafond LFI (a)" et "Hors plafond LFI (b)". Les ETPT affectés doivent être renseignés directement dans la colonne "Plafond organisme".

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	132,19	9 100 100,00	17,87	1 067 700,00	149,26	10 693 873
1 - TITULAIRES	34,80	2 748 900,00			34,80	2 748 900,00
* Titulaires Etat	34,80	2 748 900,00			34,80	2 748 900,00
* Titulaires organisme (corps propre)	0,00	0,00			0,00	0,00
2 - CONTRACTUELS	97,39	6 354 200,00	15,32	1 023 800,00	112,71	7 377 700,00
* Contractuels de droit public	97,39	6 354 200,00	15,32	1 023 800,00	112,71	7 377 700,00
BCD	58,90	4 363 800,00			58,90	4 363 800,00
BCDD	34,95	1 453 900,00	12,32	851 500,00	47,27	2 185 400,00
* Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	3,54	536 500,00	3,00	372 000,00	6,54	908 500,00
* Contractuels de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BCD	0,00	0,00			0,00	0,00
Droit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 - APPRENTIS			1,75	44 200,00	0,00	44 200,00
4 - AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						623 172,89

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE+CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

NB : Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Emplois sous plafond LFI" et "Emplois hors plafond LFI". Les ETPT et dépenses de personnel affectés doivent être renseignés directement dans les colonnes "Plafond organisme".

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité
(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITÉ, RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME ET DÉCOMPTÉS DANS SON PLAFOND	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSÉS À L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSÉS À L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses affectées relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme
(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON RÉMUNÉRÉS PAR LUI ET NON DÉCOMPTÉS DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	1,33	28 910,00
7 - EMPLOIS REMBOURSÉS PAR L'ORGANISME	1,33	28010
8 - EMPLOIS NON REMBOURSÉS PAR L'ORGANISME		

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses affectées relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.



TABLEAU 2
Autorisations budgétaires
Budget rectificatif n°1 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES						RECETTES			
	BI 2026		BR1 2026		Ecart entre le BR1 2026 et le BI 2026		BI 2026	BR1 2026	Ecart entre le BR1 2026 et le BI 2026
	AE	CP	AE	CP					
Personnel	11 164 360	11 164 360	10 693 873	10 693 873	- 470 487	- 470 487	20 649 320	21 390 716	1 331 396
dont contributions employeur au CAS Pensions	1 221 877	1 221 877	1 177 577	1 177 577	- 44 300	- 44 300	11 492 218	11 540 562	58 344
Fonctionnement	13 702 479	15 216 585	14 410 331	16 235 121	707 881	1 018 536	2 095 503	2 214 519	118 016
Intervention	5 710 000	5 710 000	5 710 000	5 710 000	-	-	8 548 569	7 620 635	- 1 077 934
Investissement	33 095 500	23 646 500	32 810 680	19 742 855	- 284 819	- 3 903 645	26 147 216	26 452 695	305 479
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	63 672 330	65 737 445	63 624 884	62 381 949	- 47 336	- 3 355 496	48 196 636	49 833 410	1 636 775
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)							7 640 910	2 648 639	- 4 992 271
						TOTAL DES RECETTES (C)			
						SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)			

TABLEAU 4
Equilibre financier
Budget rectificatif n°1 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS					FINANCEMENTS				
	CFI 2026	BI 2026	BR1 2026	Ecart entre le BR1 2026 et le BI 2026	CFI 2026	BI 2026	BR1 2026	Ecart entre le BR1 2026 et le BI 2026	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	8 169 762	7 540 910	2 548 539	- 4 992 371					Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont Budget Principal	8 169 762	7 540 910	2 548 539	- 4 992 371					dont Budget Principal
dont Budget Annexe									dont Budget Annexe
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	3 775 606	3 791 224	3 782 806	- 8 418					Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	11 323 841	11 378 979	7 308 901	- 4 070 078	12 084 901	10 519 442	7 577 400	- 2 942 043	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)				-					-
Autres décaissements non budgétaires (e1)			420	420			0	0	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	23 289 210	22 711 113	13 840 666	- 9 070 446	12 084 901	10 519 442	7 577 400	- 2 942 043	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (3)= (2) - (1)	-	-	-	-	11 204 309	12 191 670	6 063 267	- 6 128 403	PRELEVEMENT de la trésorerie (3)=(1)-(2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	-	-	-	-	11 484 120	11 188 763	7 146 139	- 4 042 624	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (b)****	-	-	-	-	259 812	1 002 907	1 082 871	- 2 085 779	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (b)****
TOTAL DES BESOINS (1) = (1)	23 289 210	22 711 113	13 840 666	- 9 070 446	22 711 113	13 840 666	- 9 070 446		TOTAL DES FINANCEMENTS (2) = (2)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"
(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"



TABLEAU 6
Situation patrimoniale
Budget rectificatif n°1 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel/Exécuté

CHARGES	CFI 2025	B1 2026	BR1 2026	Ecart entre le BR1 2026 et le B1 2026	PRODUITS	CFI 2025	B1 2026	BR1 2026	Ecart entre le BR1 2026 et le B1 2026
Personnel	9 950 071	10 941 702	10 464 359	-477 343	Subventions de l'État	15 837 798	15 682 218	15 679 062	-203 156
dont charges de personnel civiles**	630 873	1 131 577	0	-1 131 577	Fiscalité affectée				0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	24 396 273	26 348 817	27 092 063	743 246	Autres subventions	7 771 183	8 488 640	9 327 364	838 744
Intervention (le cas échéant)	745 000	5 710 000	5 710 000	0	Autres produits	16 200 933	18 865 034	18 743 896	-115 148
TOTAL DES CHARGES (1)	35 691 344	43 000 519	43 266 422	265 903	TOTAL DES PRODUITS (2)	39 809 913	43 235 892	43 756 332	520 440
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	4 778 569	235 373	489 910	254 538	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	-	-	-	-
TOTAL ÉQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	39 869 913	43 235 892	43 756 332	520 440	TOTAL ÉQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	39 869 913	43 235 892	43 756 332	520 440

* Le compte de résultat prévisionnel est présenté pour le budget initial et le(s) budget(s) rectificatif(s). Le compte de résultat exécuté est présenté pour le compte financier.

** Il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement

	CFI 2025	B1 2026	BR1 2026	Ecart entre le BR1 2026 et le B1 2026
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	4 778 569	235 373	489 910	254 538
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 976 624	10 912 951	10 630 705	-282 246
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-803 622	0	0	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				0
- produits de cession d'éléments d'actifs				0
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	-10 306 861	10 418 822	10 531 455	112 632
capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAP)	4 554 710	729 501	589 160	-140 341

Etat prévisionnel/exécuté* de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	CFI 2025	B1 2026	BR1 2026	Ecart entre le BR1 2026 et le B1 2026	RESSOURCES	CFI 2025	B1 2026	BR1 2026	Ecart entre le BR1 2026 et le B1 2026
Insuffisance d'autofinancement	-	-	729 501	-	Capacité d'autofinancement	4 554 710			0
Investissements	36 944 771	21 127 278	17 223 633	-3 903 645	Financement de l'actif par l'État				0
Remboursement des dettes financières	6 294 828	6 310 446	6 302 028	-8 418	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	36 845 348	20 523 952	16 006 468	-4 517 483
	152 425			0	Autres ressources				0
TOTAL DES EMPLOIS (5)	43 392 024	26 708 222	22 936 501	-3 771 722	Augmentation des dettes financières				0
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6) - (5)	-	-	-	-	Augmentation des capitaux propres (correctifs erreurs)	309 350			0
					TOTAL DES RESSOURCES (6)	41 799 408	20 523 952	16 006 468	-4 517 483
					Diminution du fonds de roulement (8) = (5) - (6)	1 592 616	6 184 271	6 930 032	745 762

* L'état prévisionnel d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le budget initial et le(s) budget(s) rectificatif(s). L'état exécuté d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le compte financier.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	CFI 2025	B1 2026	BR1 2026	Ecart entre le BR1 2026 et le B1 2026
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-1 592 616	-10 584 270	-6 930 032	3 654 238
Variation du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	9 611 692	6 007 399	-867 186	-6 874 584
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (9) ou PRELEVEMENT (10)*	-11 204 309	-16 591 669	-4 062 847	-10 528 822
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	153 460 003	142 799 837	146 529 971	3 730 134
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	69 710 657	81 931 849	68 843 471	-13 088 378
Niveau final de la TRÉSORERIE	83 749 347	60 867 989	77 686 500	16 818 511

* Montant issu du tableau "Équilibre financier"